

Droit de la migration

Un vide juridique qui pénalise les migrants en situation irrégulière

Le droit de la migration est l'un des domaines les moins investis par les juristes et les chercheurs, bien que le phénomène migratoire soit commun à tous les pays du monde, tel est le constat majeur qui ressort des travaux d'une Conférence sur "Les migrants et leurs droits" organisée jeudi à Rabat.

Si ce vide juridique concerne tous les types de migration, il pénalise plus particulièrement les migrants en situation irrégulière qui, sans papiers donc sans identité et sans droits, endurent les pires formes d'exploitation et se voient souvent refuser la régularisation de leur situation, a relevé Khadija Elmadmad, titulaire de la chaire Unesco "Migration et droits humains" de l'Université Hassan II de Casablanca.

Bien que prépondérante, la migration clandestine est tout bonnement ignorée tant par les lois nationales que par le droit international, si ce n'est pour fixer les sanctions destinées à punir et à dissuader ces migrants indésirables, a déploré Mme Elmadmad lors de cette rencontre initiée par le Club diplomatique marocain.

Au Maroc, a-t-elle noté, la législation relative à la migration a profité des réformes engagées durant la dernière décennie, avec notamment



la révision du code de la nationalité afin de permettre la transmission de la nationalité aux enfants nés d'une mère marocaine et d'un père

étranger, et l'adoption de la nouvelle Constitution qui a consacré les droits de la diaspora et, pour la première fois, des étrangers vivant au

Maroc.

Il n'en demeure pas moins que des efforts supplémentaires sont à déployer pour, d'une part, faire bénéficier les Marocains résidant à l'étranger de leurs droits garantis par la Loi fondamentale, en premier lieu le droit de vote dont les modalités n'ont pas encore été déterminées, et d'autre part, assurer une meilleure protection des immigrants et réfugiés installés au Maroc, a insisté l'experte.

Et d'affirmer que, bien gérée, la migration peut constituer un facteur de développement économique et d'enrichissement culturel et humain pour le Maroc, connu pour avoir une longue et riche histoire migratoire en tant que terre d'émigration, d'immigration et de transit.

De l'avis de Halima Warzazi, ancien membre du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), une attention particulière doit être accordée à la migration

féminine qui a connu une croissance significative au cours des dernières années, les femmes étant de plus en plus nombreuses à partir s'installer à l'étranger, parfois en compagnie de leurs enfants.

La "féminisation" de la migration pose de sérieux défis aux chercheurs et décideurs en ce qui concerne, premièrement, l'étude du phénomène et de son ampleur et, deuxièmement, la définition des moyens de protéger les droits des femmes migrantes, a-t-elle soutenu.

Selon Farida Jaidi, ancien ambassadeur du Maroc au Brésil, cette rencontre vise à approfondir la réflexion sur certains aspects liés à la migration, notamment la question de l'intégration dans les sociétés d'accueil, la situation de la diaspora marocaine à la lumière de la crise économique mondiale et les apports de la nouvelle Constitution en terme de promotion des droits des migrants.